



Le dilemme du joueur de cartes

Roberto NAYBERG | Docteur en histoire.

Lorsqu'un joueur de cartes considère que sa main est insuffisante pour l'emporter sur celle d'un autre joueur, la sagesse lui commande de renoncer à miser davantage sur cette donne. Ce n'est jamais une décision facile à prendre, car elle implique la perte de sa mise et un surcroît de confiance pour l'adversaire.

De la même façon, quand un État a engagé ses troupes dans un conflit qui s'avère long et coûteux, il lui faut savoir quand la mesure de ses pertes dépasse le gain qu'il escompte de son engagement. Il ne saurait y avoir de réponse préconçue à cette question dont l'élément préalable suppose qu'on détermine avec précision l'enjeu du conflit, soit l'équivalent de la mise du joueur. Mais si celle-ci s'exprime dans la seule unité de compte monétaire, le rapport qu'espère l'État de son investissement comprend des parties politiques qui sont plus difficilement chiffrables. Il en résulte de nombreux exemples de guerres dont l'issue, même en l'absence de défaite militaire caractérisée, ne répond pas aux attentes que ses initiateurs avaient formées.

Dans ces circonstances malheureuses, l'homme d'État qui aura la clairvoyance et le courage de mettre fin à un conflit mal engagé rendra un fier service à son pays.

Une main sans atout

On a reproché au roi Louis XV de n'avoir pas su empêcher le premier partage de la Pologne, en 1772. Le royaume de France avait toujours prêté attention aux affaires de ce pays. Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski avait du reste occupé le trône entre 1704 et 1709, et la France avait vainement participé à la guerre de Succession de Pologne (1733-1738) pour promouvoir à nouveau sa candidature.

La Pologne, encore au milieu du XVIII^e siècle, et quoique déjà diminuée par les annexions russes d'une partie de ses territoires orientaux, représentait un ensemble conséquent, occupant non seulement la plus grande partie de l'État actuel de ce nom, mais des fractions importantes de la Lituanie, de la Biélorussie et de l'Ukraine d'aujourd'hui. Du point de vue français, la Pologne représentait une zone de fixation utile en Europe centrale. Dans la première moitié du



XVIII^e siècle, marquée par la montée en puissance du royaume de Prusse et de l'empire de Russie, cette utilité s'était accrue comme môle de résistance aux poussées expansionnistes de ces deux États. Aussi, et sans que cela constituât un enjeu vital pour elle, l'intérêt de la France l'incitait-il à préférer le maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Pologne.

L'élection successive de deux électeurs de Saxe au trône de Pologne, Auguste II et son fils Auguste III, sans satisfaire pleinement les ambitions françaises, avait permis d'obtenir la neutralité souhaitée. Une fille d'Auguste III, Marie-Josèphe de Saxe, avait épousé le fils de Louis XV et fut la mère du futur Louis XVI. En la matière, du reste, les intérêts français semblaient conformes à ceux de son allié autrichien, peu soucieux d'accepter un nouvel accroissement territorial de son ennemi prussien ni d'envisager de bonne grâce la poursuite de l'expansion russe vers l'Ouest.

Le décès d'Auguste III, survenu peu de temps après la fin de la guerre de Sept Ans (1756-1763), ouvrait de nouveau la question de la succession de Pologne, au plus mauvais moment pour les deux puissances alliées. La Russie voulut profiter de cette opportunité pour pousser ses pions et s'entendit avec la Prusse pour faire élire son candidat, le prince Stanislas-Auguste Poniatowski, ancien amant de l'impératrice russe Catherine II. Cette élection signifiait, sinon l'établissement formel d'un protectorat, à tout le moins une forte influence de la Russie dans la conduite des affaires polonaises. Dans ces conditions se constitua, le 29 février 1768, une « confédération », c'est-à-dire une faction de nobles polonais contestant l'élection du roi. Ce fut le point de départ d'une guerre civile opposant les confédérés à l'armée royale épaulée par des troupes russes.

Désireux d'assurer à leur cause un appui extérieur, les confédérés dépêchèrent un émissaire à la cour de France pour solliciter son aide. Le duc de Choiseul, qui cumulait les portefeuilles des Affaires étrangères et de la Guerre, voulut s'assurer du sérieux de la sédition et de ses chances de succès. Il employa à cette fin un agent secret, le chevalier de Taulès, qui lui fit un rapport des plus circonspects.

Dans ces conditions, tout s'opposait à ce que la France prît partie dans une affaire aussi mal engagée :

- L'éloignement géographique.
- La faiblesse et les divisions des confédérés.
- La légalité de l'élection de Stanislas Poniatowski.
- Le soutien diplomatique et militaire que lui apportaient Russes et Prussiens.
- L'attentisme prudent des Autrichiens.
- Le profond désir de paix de Louis XV.

Plus encore, un tel engagement était contraire à la « grande stratégie » découlant du traité de Versailles du 1^{er} mai 1756⁽¹⁾, instituant une alliance défensive entre la France et l'Autriche, qui supposait la plus grande retenue dans les implications militaires sur le continent européen.

La prudence aurait donc voulu que la France s'abstienne complètement dans l'affaire polonaise. Louis XV en jugea autrement, et souhaita que la France s'oppose à la mainmise russe et au dépeçage de la Pologne par tous les moyens en sa possession.

Tout d'abord, la diplomatie française encouragea un autre adversaire historique de l'Empire russe à entrer ouvertement en guerre : l'Empire ottoman. À cette époque, la Turquie représentait encore une puissance avec laquelle il fallait compter, occupant la quasi-totalité de la péninsule balkanique et le cours aval du Danube, et même, par l'intermédiaire du *khanat* de Crimée, la plus grande partie des territoires ukrainiens riverains de la mer Noire. Notre ambassadeur à Constantinople appuya secrètement les intentions turques afin de susciter aux Russes un adversaire qui détournât une partie de leur armée de la Pologne. Le prétexte de la guerre fut la demande formulée en septembre 1768 par le gouvernement ottoman de l'évacuation par les troupes russes du territoire polonais. La Russie s'y étant refusée, la guerre fut déclarée le 6 octobre 1768.

Cette guerre russo-turque, qui fut désastreuse pour l'Empire ottoman, se conclut le 21 juillet 1774 par le traité de Kutchuk-Kaïnardji, aux termes duquel la Russie obtint des territoires sur la mer Noire, ainsi que le protectorat de fait sur le *khanat* de Crimée, dont l'indépendance théorique était reconnue, mais qu'elle annexa en 1783. Pendant la guerre, l'action de la France dépassa le cadre strict de la diplomatie : le baron François de Tott conseilla les forces armées ottomanes en matière d'organisation des services et de mise en défense des détroits⁽²⁾.

Un deuxième moyen employé par la France fut le recours à des opérations spéciales : l'envoi d'un petit groupe d'officiers afin de former et d'encadrer les troupes confédérées. Le premier chef de mission, désigné par le duc de Choiseul en décembre 1769, fut le colonel Charles-François Dumouriez, futur vainqueur des Prussiens à Valmy, le 20 septembre 1792, et des Autrichiens à Jemmapes, le 6 novembre 1792. Le quartier-général des opérations fut établi en Haute-Hongrie, avec la complicité du gouvernement autrichien. Dumouriez présuma malheureusement de la solidité de ses troupes face à une armée régulière et fut battu, le 23 mai 1771, par les forces supérieures du général russe Alexandre Souvarov. Rappelé en France, il fut remplacé par Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil.

(1) NAYBERG Roberto, « Le choix d'une "grande stratégie" pour la France ou les détours de la puissance », *RDN, Tribune*, 29 janvier 2021.

(2) VALOUS (DE) Guy, « Pages d'histoire – Officiers français au secours de la Pologne avant le premier partage », *RDN*, n° 64, novembre 1949, p. 480-497.



L'état de délabrement des troupes confédérées et le rapport très défavorable des forces avec les armées royale et russe rendaient illusoire toute action de guerre classique telle que l'avait tentée Dumouriez. Aussi, afin de créer un point de fixation qui soulagerait les confédérés et cristalliserait l'attention internationale sur la situation polonaise, Vioménil résolut-il de frapper un coup d'éclat. Une maigre troupe polonaise, encadrée par des officiers français, s'empara, par surprise, de la citadelle de Cracovie, dans la nuit du 2 au 3 février 1772, et, la forteresse bientôt bloquée par plusieurs milliers de soldats russes, soutint un siège jusqu'à la dernière extrémité, ne capitulant que le 22 avril. La disproportion des forces était toutefois trop grande pour que les confédérés aient pu réussir à dégager, ni même ravitailler, les assiégés. En dépit du retentissement de cet exploit, la situation militaire semblait sans issue.

Le troisième moyen était d'ordre diplomatique et reposait sur la volonté autrichienne de maintenir l'intégrité de la Pologne. Par ailleurs, l'alliance franco-autrichienne avait été consolidée par le mariage du dauphin, en mai 1770, avec la plus jeune des filles de l'impératrice Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Antoinette. Les intérêts français et autrichiens semblaient concourir au même but. L'Autriche avait soutenu la confédération depuis l'origine et autorisé l'implantation du quartier-général de la mission militaire française sur son territoire. Aussi longtemps que la volonté autrichienne tenait bon, tout espoir n'était pas perdu d'inverser le cours des choses.

Tout changea quand le fils aîné de Marie-Thérèse, empereur depuis 1765 sous le nom de Joseph II et co-régent des possessions héréditaires des Habsbourg d'Autriche, ainsi que le chancelier impérial prince de Kaunitz, se persuadèrent qu'il était trop tard pour empêcher que Russie et Prusse se mettent d'accord sur le dos de la Pologne. Ils entreprirent alors de convaincre leur mère et souveraine que l'alternative pour l'Autriche se limitait à être partie prenante, ou pas, de l'accord et que mieux valait en être. Le nouvel ambassadeur de France à Vienne, le prince Louis de Rohan, prenant ses fonctions le 6 janvier 1772, eut, dès l'abord, des doutes sur la sincérité des assurances qu'on lui prodiguait. Il avait raison et, le 19 avril, Vioménil fut informé par les Polonais qu'un accord avait été conclu entre les trois puissances intéressées pour annexer des parties du territoire polonais.

L'échec de ces différents moyens ne laissait au roi de France que le choix entre un conflit ouvert contre au moins deux des principales puissances européennes avec des chances infimes de l'emporter sur un théâtre d'opérations aussi éloigné, la rupture probable de l'alliance autrichienne et le renoncement à la politique mise en œuvre depuis 1756, ou l'abandon à son sort de la Pologne. Louis XV préféra renoncer.

La tête dans le sac

Près de 250 ans après les événements narrés plus haut, d'autres moments géopolitiques d'importance permettent d'appréhender « le dilemme du joueur de cartes » tel qu'il fut connu par la France au XVIII^e siècle. Après avoir combattu en Afghanistan le temps d'une génération d'homme, les États-Unis d'Amérique ont décidé de rapatrier leurs troupes encore en poste et ont entamé, début mai 2021, leurs opérations de retrait qui doivent s'achever en principe le 11 septembre prochain, jour anniversaire des attentats commis par l'organisation terroriste *Al-Qaïda* en 2001. Cette guerre de vingt ans aura été, sinon la plus coûteuse en pertes humaines, du moins la plus longue supportée par la démocratie américaine au cours de son histoire, dépassant de quelques mois l'occupation militaire de la république d'Haïti (juillet 1915-août 1934).

La guerre américaine d'Afghanistan se solde par une défaite partielle. Défaite politique et non militaire, à l'évidence. Pour l'analyser, il nous faut revenir aux objectifs initiaux de l'intervention, à l'automne 2001.

Le premier objectif consistait à détruire les organes centraux d'*Al-Qaïda* installés en Afghanistan avec la bénédiction du gouvernement *taliban*, présidé par le *mollah* Omar, et à éliminer ses principaux dirigeants. Cet objectif fut atteint en quelques semaines, prolongé par la traque d'Oussama Ben Laden, réfugié au Pakistan voisin, qui s'acheva presque dix ans plus tard avec sa liquidation par une intervention des forces spéciales américaines, le 2 mai 2011.

Le second objectif tendait, après avoir dispersé les forces très inférieures du gouvernement afghan, à instaurer dans ce pays les fondements d'une démocratie représentative et libérale selon le schéma politique « néo-conservateur » qui avait alors le vent en poupe à Washington. C'est cet objectif qui n'aura pas été atteint dans ce pays, proie de nombreux envahisseurs au cours de la période contemporaine, mais qui aura toujours fini par les rejeter.

Ce but de guerre pouvait difficilement être imposé de l'extérieur par les forces armées d'un pays considéré comme un envahisseur étranger. D'autant plus que l'intervention s'en était prise, d'abord, au gouvernement *taliban* en place, représentant la fraction la plus nombreuse des éléments rebelles et surtout l'ethnie majoritaire pachtoune, dont les mœurs farouches avaient donné tant de fil à retordre au XIX^e siècle à l'empire britannique pour la préservation de la frontière nord-ouest de ses possessions indiennes ⁽³⁾.

C'est pourquoi, très rapidement après le terme des opérations initiales, de nombreux auteurs avaient jugé non seulement vaine, mais contre-productive la poursuite des opérations militaires par les forces armées des États-Unis. En 2009,

⁽³⁾ DALRYMPLE William, *Le retour d'un roi*, Noir sur Blanc, 2014, 645 pages.



dans cette même revue, l'auteur de ces lignes avait souligné l'inanité des efforts entrepris :

« Il nous semble, après bien d'autres auteurs et comme eux, qu'il s'agit là d'une mauvaise appréciation de la nature des forces en présence et des motivations tant des adversaires des troupes occidentales que des populations afghanes. On n'agit pas impunément, et pendant sept longues années [le texte avait été rédigé en 2008], les sentiments profonds de populations divisées et composites comme celles qui constituent l'Afghanistan sans faire remonter à la surface la volonté d'indépendance et le rejet de toute occupation étrangère. Y a-t-il d'ailleurs un autre ciment national dans ce pays-là que ces sentiments-ci ⁽⁴⁾ ? »

Bien entendu, étant donnée la disproportion des moyens mis en œuvre, il ne pouvait être question d'une défaite militaire des troupes occidentales. Mais il était également fort improbable qu'elles puissent vaincre des combattants rompus aux pratiques de la guerre de partisans, aidés par leur parfaite connaissance d'un terrain ardu et la complicité, spontanée ou non, d'une partie de la population afghane. Dès lors qu'une solution purement militaire était hors de portée, l'issue logique consistait à négocier dans les moins mauvaises conditions le retrait de ses forces avec la seule autre partie possible aux négociations, c'est-à-dire l'adversaire. Il est malheureux qu'il ait fallu aussi longtemps pour qu'elle s'imposât à tous.

Il y a déjà douze ans, ce retrait nous paraissait à terme inévitable : « Dès lors, la solution ne serait-elle pas diplomatique plutôt que militaire ? Puisqu'il est vain d'empêcher la domination pachtoune sur le pouvoir central installé à Kaboul, et qu'actuellement, et malheureusement, les *Taliban* incarnent cette majorité, l'habileté politique ne consisterait-elle pas à faire contre mauvaise fortune bonne figure et à négocier le retrait des forces occidentales et la reconnaissance *de facto* d'un pouvoir *taliban* contre le renoncement effectif à permettre la planification, l'organisation et le lancement d'actes de terrorisme international depuis le sol afghan ? En quelque sorte, distinguer le *mollah* Omar de Ben Laden pour éviter d'en faire un lot commun. [...] Cette vision des choses peut paraître cynique, mais l'intérêt des démocraties occidentales coïncide-t-il avec une politique d'exportation de nos idéaux ? Ou repose-t-il sur une politique qui prévienne nos adversaires de perpétrer leurs méfaits sur notre territoire, contre nos concitoyens et nos biens ? Pour le coup, écoutons Napoléon opposant la "politique de fantaisie" à la "politique des intérêts" et interrogeons-nous sur ce qu'il est convenu d'appeler nos buts de guerre et sur les moyens les plus efficaces de les atteindre ⁽⁵⁾. »

Après tout ce sang répandu et ces milliards dépensés, la froide considération des seuls intérêts a fini par prévaloir sur des mirages idéologiques, qui finissent par se dissiper selon la loi physique inhérente aux illusions d'optique.

⁽⁴⁾ NAYBERG Roberto, « Afghanistan : en attendant Baylen », *RDN*, n° 721, juillet 2009, p. 155-161.

⁽⁵⁾ *Ibidem*.



*

**

On l'aura compris : si la décision d'abandonner la partie n'est jamais prise de gaieté de cœur, il est plus facile de l'adopter si l'enjeu est clair et bien circonscrit. C'est la condition nécessaire pour en mesurer toutes les conséquences. Il en va de même des buts de guerre : s'ils sont limités et proportionnés aux ressources dont on dispose, on peut espérer les atteindre ; mais si on les fixe à un niveau qui excède ses possibilités, les probabilités sont élevées que l'on n'y parvienne pas.

Nous commémorerons, l'année prochaine, les 250 ans du premier partage de la Pologne. Ce fut un triste événement, frappé au coin de la force brutale et de la dissimulation hypocrite qui régissent les rapports entre les États. Nous aurons du moins la satisfaction de penser que nous, Français, étions alors aux côtés des patriotes polonais confédérés ; mais nous pouvons également tirer de cet épisode, et de la façon dont Louis XV agit, des leçons pour le présent : leçons d'action résolue bien que contrainte, mais aussi de sagesse et d'intelligence politique. ♦

Courriel de l'auteur : nayberg@wanadoo.fr